

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Commune de SAINT-MAXIMIN-Budget communal**

Numéro SIRET : **21380426300019**

POSTE COMPTABLE : **TRESORERIE ALLEVARD**

**M14**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**voté par nature**

BUDGET : **Budget communal**

**ANNEE 2016**

Code INSEE

38426

Commune de SAINT-MAXIMIN

Budget communal

## I - INFORMATIONS GENERALES

## INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	651
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	917,41	0,00
2	Produits des impositions directes / population	283,39	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 077,84	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	261,04	0,00
5	Encours de la dette / population	0,00	0,00
6	DGF / population	59,49	0,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)	57,24%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)	90,43	0,00
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (2)	24,22%	0,00%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

Affiché le

CA 2016

ID : 036-213604203-20170324-0215\_17-BF

**I - INFORMATIONS GENERALES****I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B****POUR MEMOIRE(1)**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 661 015,30	G 701 674.62
	Section d'investissement	B 207 248.33	H 614 884.68
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)	C 296 411.65 (si déficit)	I 296 411.65 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 92 933.47 (si déficit)	J 92 933.47 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		961 197.10 = A+B+C+D	1 612 970.95 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F 178 168.00	L 21 609.21
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	178 168.00 = E+F	21 609.21 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	661 015.30 = A+C+E	998 086.27 = G+I+K
	Section d'investissement	478 349.80 = B+D+F	636 493.89 = H+J+L
	TOTAL CUMULE	1 139 365.10 = A+B+C+D+E+F	1 634 580.16 = G+H+I+J+K+L

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

Affiché le

CA 2016

ID : 036-213604203-20170324-0215\_17-BF

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E <b>0,00</b>	K <b>0,00</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F <b>178 168,00</b>	L <b>21 609,21</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	21 609,21
20	Immobilisations incorporelles	22 650,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 800,00	0,00
23	Immobilisations en cours	145 718,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	253 254,00	169 118,36	0,00	0,00	84 135,64
012	Charges de personnel	361 545,00	341 826,89	0,00	0,00	19 718,11
014	Atténuations de produits	17 832,00	17 825,60	0,00	0,00	6,40
65	Autres charges gestion courante	65 238,00	58 270,56	0,00	0,00	6 967,44
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>697 869,00</b>	<b>587 041,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>110 827,59</b>
66	Charges financières	10 192,22	10 191,89	0,00	0,00	0,33
67	Charges exceptionnelles	140 358,36	0,00	0,00	0,00	140 358,36
68	Dotations aux provisions (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	59 680,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>908 099,58</b>	<b>597 233,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 866,28</b>
023	Virement à la sect° d'investis. (2)	0,00				
042	Opérations d'ordre entre section (2)	63 782,00	63 782,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>63 782,00</b>	<b>63 782,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>971 881,58</b>	<b>661 015,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 866,28</b>
<b>Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015</b>		(3) 0,00				

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	1 750,91	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	66 801,00	79 607,29	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	490 772,00	493 778,50	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	62 943,00	71 783,55	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante	54 953,93	54 753,57	0,00	0,00	200,36
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>675 469,93</b>	<b>701 673,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,80	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>675 469,93</b>	<b>701 674,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>675 469,93</b>	<b>701 674,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2015</b>		(3) 296 411,65				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

Affiche le

CA 2016

ID : 000 210001200 20170021 021B\_17\_DF

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	31 000,00	1 599,98	22 650,00	6 750,02
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	96 800,00	80 773,63	9 800,00	6 226,37
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	365 446,45	87 563,41	145 718,00	132 165,04
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>493 246,45</b>	<b>169 937,02</b>	<b>178 168,00</b>	<b>145 141,43</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	37 865,55	37 311,31	0,00	554,24
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	27 250,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>65 115,55</b>	<b>37 311,31</b>	<b>0,00</b>	<b>27 804,24</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>558 362,00</b>	<b>207 248,33</b>	<b>178 168,00</b>	<b>172 945,67</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>558 362,00</b>	<b>207 248,33</b>	<b>178 168,00</b>	<b>172 945,67</b>
<b>Pour information</b>		(3)			
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2015</b>		92 933,47			

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	10 609,46	10 609,46	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	300 000,00	300 000,04	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1 694,81	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>310 609,46</b>	<b>312 304,31</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	67 773,00	29 667,36	21 609,21	16 496,43
1068	Dotations Fonds divers Réserves (7)	209 131,01	209 131,01	0,00	0,00
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>276 904,01</b>	<b>238 798,37</b>	<b>21 609,21</b>	<b>16 496,43</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>587 513,47</b>	<b>551 102,68</b>	<b>21 609,21</b>	<b>14 801,58</b>
021	Virement de la section de fonct. (1)	0,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	63 782,00	63 782,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>63 782,00</b>	<b>63 782,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>651 295,47</b>	<b>614 884,68</b>	<b>21 609,21</b>	<b>14 801,58</b>
<b>Pour information</b>		(3)			
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de 2015</b>		0,00			

Envoyé en préfecture le 03/04/2017

Reçu en préfecture le 03/04/2017

Affiché le

CA 2016

ID : 000 21000 1200 20170021 021B 17 DF

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

### SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.



Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

Affiché le

CA 2016

ID : 035-213504203-20170324-0215-17-BF

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	169 118,36		169 118,36
012	Charges de personnel	341 826,89		341 826,89
014	Atténuations de produits	17 825,60		17 825,60
65	Autres charges gestion courante	58 270,56		58 270,56
66	Charges financières	10 191,89	0,00	10 191,89
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	63 782,00	63 782,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>597 233,30</b>	<b>63 782,00</b>	<b>661 015,30</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	37 311,31	0,00	37 311,31
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	1 599,98	0,00	1 599,98
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	80 773,63	0,00	80 773,63
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	87 563,41	0,00	87 563,41
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>207 248,33</b>	<b>0,00</b>	<b>207 248,33</b>
<b>Pour information</b>				<b>92 933,47</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2015</b>				<b>92 933,47</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

Affiché le

CA 2016

ID : 035-213504203-20170324-0215-17-BF

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 750,91		1 750,91
70	Produits des services	79 607,29		79 607,29
73	Impôts et taxes	493 778,50		493 778,50
74	Dotations et participations	71 783,55		71 783,55
75	Autres produits gestion courante	54 753,57		54 753,57
76	Produits financiers	0,80	0,00	0,80
77	Produits Exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>701 674,62</b>	<b>0,00</b>	<b>701 674,62</b>
<b>Pour information</b>				<b>296 411,65</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2015</b>				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	29 667,36	0,00	29 667,36
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	209 131,01		209 131,01
13	Subventions d'investissement	10 609,46	0,00	10 609,46
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	300 000,04	0,00	300 000,04
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	1 694,81	0,00	1 694,81
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		63 782,00	63 782,00
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>551 102,68</b>	<b>63 782,00</b>	<b>614 884,68</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2015</b>				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

Affiché le

CA 2016

ID : 036-213604203-20170324-0215\_17-01

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>253 254,00</b>	<b>169 118,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>84 135,64</b>
60611	Eau & assainissement	1 200,00	1 101,68	0,00	0,00	98,32
60612	Energie-électricité	18 000,00	17 470,05	0,00	0,00	529,95
60621	Combustibles	6 000,00	2 725,80	0,00	0,00	3 274,20
60622	Carburants	2 700,00	2 146,18	0,00	0,00	553,82
60623	Alimentation	500,00	566,08	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	4 500,00	4 462,32	0,00	0,00	37,68
60632	F. de petit équipement	5 000,00	3 576,28	0,00	0,00	1 423,72
60633	F. de voirie	6 800,00	2 238,73	0,00	0,00	4 561,27
60636	Vêtements de Travail	1 200,00	1 796,06	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures Administratives	3 000,00	2 032,27	0,00	0,00	967,73
6067	Fournitures scolaires	7 600,00	6 458,01	0,00	0,00	1 141,99
6068	Autres matières & fournitures	4 000,00	968,27	0,00	0,00	3 031,73
611	Contrats prestations services	23 000,00	22 108,45	0,00	0,00	891,55
6135	Locations mobilières	800,00	692,51	0,00	0,00	107,49
61521	Entretien de terrains	28 320,00	20 756,57	0,00	0,00	7 563,43
61522	Entretien de bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Bâtiments publics	9 000,00	10 724,15	0,00	0,00	0,00
61523	Entretien de voies et reseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Voirie	61 790,00	14 040,79	0,00	0,00	47 749,21
61524	Entretien de bois et forêts	3 360,00	3 025,02	0,00	0,00	334,98
61551	Entretien matériel roulant	2 500,00	702,30	0,00	0,00	1 797,70
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 000,00	2 482,92	0,00	0,00	1 517,08
6156	Maintenance	6 000,00	6 725,86	0,00	0,00	0,00
6161	Assurance multirisque	4 100,00	4 013,82	0,00	0,00	86,18
6182	Doc. générale et Technique	2 500,00	1 448,90	0,00	0,00	1 051,10
6184	Versements à des organ.form.	5 000,00	4 154,00	0,00	0,00	846,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	800,00	729,28	0,00	0,00	70,72
6226	Honoraires	9 984,00	2 121,90	0,00	0,00	7 862,10
6228	Divers	1 000,00	974,80	0,00	0,00	25,20
6231	Annonces et insertions	400,00	180,48	0,00	0,00	219,52
6232	Fêtes et cérémonies	13 600,00	13 736,50	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	500,00	492,70	0,00	0,00	7,30
6238	Frais divers de publicité	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
6247	Transp.collectifs	2 900,00	2 820,00	0,00	0,00	80,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	638,50	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	200,00	259,80	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	300,00	130,00	0,00	0,00	170,00
6261	Frais d'affranchissement	1 300,00	1 313,25	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunication	2 800,00	2 255,66	0,00	0,00	544,34
627	Services bancaires et assimil	250,00	115,27	0,00	0,00	134,73

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6281	Concours divers (cotisations)	1 600,00	1 981,95	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	3 100,00	2 098,41	0,00	0,00	1 001,59
63512	Taxes foncières	2 700,00	2 752,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts & taxes	150,00	100,84	0,00	0,00	49,16
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>361 545,00</b>	<b>341 826,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 718,11</b>
6218	Autre personnel extérieur	20 500,00	15 895,50	0,00	0,00	4 604,50
6332	Cotisations au FNAL	250,00	202,94	0,00	0,00	47,06
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	4 880,00	4 932,81	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts & taxes	655,00	651,60	0,00	0,00	3,40
6411	Personnel titulaire	207 800,00	193 592,11	0,00	0,00	14 207,89
6413	Personnel non titulaire	30 200,00	28 252,35	0,00	0,00	1 947,65
6451	Cotisations à l'URSSAF	44 600,00	45 042,93	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations caisses retraite	41 400,00	40 959,54	0,00	0,00	440,46
6454	Cotisations ASSEDIC	1 810,00	1 810,06	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations assurances Personnel	6 500,00	9 463,09	0,00	0,00	0,00
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	1 400,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
6458	Cotisations autres organismes	750,00	636,33	0,00	0,00	113,67
6475	Médecine du Travail	500,00	103,11	0,00	0,00	396,89
6478	Autres charges sociales	300,00	284,52	0,00	0,00	15,48
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>17 832,00</b>	<b>17 825,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6,40</b>
73925	Fonds péréq. interco et comun.	17 572,00	17 572,00	0,00	0,00	0,00
7398	Revers.,restitu., prélèv. divers	260,00	253,60	0,00	0,00	6,40
<b>65</b>	<b>Autres charges gestion courante</b>	<b>65 238,00</b>	<b>58 270,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 967,44</b>
651	Redevances pour concessions	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
6531	Indemnités élus	29 250,00	28 989,66	0,00	0,00	260,34
6533	Cotisations retraite élus	1 250,00	1 194,78	0,00	0,00	55,22
6534	Cot.séc. sociale part patr. élus	4 300,00	4 282,14	0,00	0,00	17,86
6535	Formation élus	1 000,00	24,50	0,00	0,00	975,50
6553	Service d'incendie	14 130,00	14 123,30	0,00	0,00	6,70
65548	Autres contributions	5 808,00	1 033,14	0,00	0,00	4 774,86
657362	CCAS	4 500,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. person. droit privé	4 400,00	4 123,00	0,00	0,00	277,00
658	Charges subv. Gest <sup>o</sup> courante	0,00	0,04	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>697 869,00</b>	<b>587 041,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>110 827,59</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>10 192,22</b>	<b>10 191,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,33</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 892,22	9 891,89	0,00	0,00	0,33
6688	Autres	300,00	300,00	0,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>140 358,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>140 358,36</b>
678	Autres charges exception.	140 358,36	0,00	0,00	0,00	140 358,36

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

Affiché le

CA 2016

ID : 036-213604203-20170324-0215\_17-BF

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
68	Dotations aux provisions (d)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)	59 680,00				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>908 099,58</b>	<b>597 233,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 866,28</b>
023	Virement à la sect° d'investis.	0,00	0,00			
042	Opérations d'ordre entre section (4)(5)(6)	63 782,00	63 782,00			0,00
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	63 782,00	63 782,00			0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>63 782,00</b>	<b>63 782,00</b>			<b>0,00</b>
043	Op. ordre intérieur de section (7)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>63 782,00</b>	<b>63 782,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>971 881,58</b>	<b>661 015,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 866,28</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015</b>						

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2015	0,00
= Différence ICNE 2016 - ICNE 2015	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

Affiche le

CA 2016

ID : 030 210001200 20170021 021B\_17 DF

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>1 750,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6419	Remb. rémunérations de personnel	0,00	1 750,91	0,00	0,00	0,00
<b>70</b>	<b>Produits des services</b>	<b>66 801,00</b>	<b>79 607,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7022	Coupes de bois	11 556,00	12 895,72	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions dans les cimetières	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
70323	Redev occup domaine public	195,00	1 594,78	0,00	0,00	0,00
7062	Redev. services à car. culturel	700,00	506,00	0,00	0,00	194,00
7067	Red. serv. périscolaires et ens.	53 000,00	56 173,17	0,00	0,00	0,00
70878	Remb par autres redevables	950,00	8 437,62	0,00	0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>490 772,00</b>	<b>493 778,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	184 400,00	184 489,00	0,00	0,00	0,00
7321	Attribution de compensation	213 400,00	207 495,00	0,00	0,00	5 905,00
7322	Dot. de solidarité communautaire	20 000,00	21 947,00	0,00	0,00	0,00
7323	F.N.G.I.R.	21 800,00	21 899,00	0,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylones électri.	36 032,00	36 032,00	0,00	0,00	0,00
7355	Taxe sur energie hydraulique	120,00	158,90	0,00	0,00	0,00
7362	Taxe de séjour	20,00	13,60	0,00	0,00	6,40
7381	Taxe add. droits de mutation	15 000,00	21 744,00	0,00	0,00	0,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>62 943,00</b>	<b>71 783,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7411	Dotation Forfaitaire	37 795,00	27 854,00	0,00	0,00	9 941,00
74121	Dot Solidarité rurale	0,00	10 874,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
7472	Subv.région	0,00	10 671,00	0,00	0,00	0,00
7473	Subv.département	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
74748	Particip des autres communes	5 000,00	6 871,24	0,00	0,00	0,00
74758	Particip des autres groupements	3 923,00	0,00	0,00	0,00	3 923,00
7478	Autres organismes	8 000,00	8 832,31	0,00	0,00	0,00
74832	Attributions du FDTP	3 000,00	2 456,00	0,00	0,00	544,00
74833	Etat-Compensat° CET (CVAE - CFE)	0,00	154,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat/compens.taxe fonc.	2 485,00	2 265,00	0,00	0,00	220,00
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	1 740,00	1 806,00	0,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits gestion courante</b>	<b>54 953,93</b>	<b>54 753,57</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200,36</b>
752	Revenus des immeubles	12 850,00	12 392,88	0,00	0,00	457,12
7561	Régies dotées autonomie fin.	41 103,93	41 103,93	0,00	0,00	0,00
758	Prod. divers de gest° courante	1 000,00	1 256,76	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)</b>		<b>675 469,93</b>	<b>701 673,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7688	Autres	0,00	0,80	0,00	0,00	0,00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>78</b>	<b>Reprise sur amort et provisions (d) (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>675 469,93</b>	<b>701 674,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre section (3)(4)(5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Op. ordre intérieur de section (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

Affiche le

CA 2016

ID : 000 210004200 20170024 0210\_17 DF

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	675 469,93	701 674,62	0,00	0,00	0,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2015	296 411,65				

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2015	0,00
= Différence ICNE 2016 - ICNE 2015	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

Affiche le

CA 2016

ID : 030 210004200 20170021 021B\_17\_DF

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	31 000.00	1 599,98	22 650,00	6 750.02
202	Frais doc. urbanisme, numérisat°	31 000.00	1 599,98	22 650,00	6 750.02
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	96 800.00	80 773,63	9 800,00	6 226.37
2111	Terrains nus	11 800.00	1 397,50	4 800,00	5 602.50
2115	Terrains bâtis	0.00	1 627,73	0,00	0.00
21316	Equipements de cimetière	2 000.00	0,00	0,00	2 000.00
2135	Instal. gén. agenc. aména. cons	75 000.00	70 000,00	5 000,00	0.00
2181	Installat° gén. agenc. divers	7 750.00	7 748,40	0,00	1.60
2183	Matériel de bureau et info.	250.00	0,00	0,00	250.00
22	Immos reçues en affectation (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	365 446.45	87 563,41	145 718,00	132 165.04
2312	Aménagements de terrains	74 000.00	780,00	52 945,00	20 275.00
2313	Immos en cours-constructions	185 800.00	86 674,39	88 882,02	10 243.59
2315	Immos en cours-inst.techn.	4 000.00	109,02	3 890,98	0.00
2318	Autres immos corp. en cours	101 646.45	0,00	0,00	101 646.45
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>493 246.45</b>	<b>169 937,02</b>	<b>178 168,00</b>	<b>145 141.43</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0,00	0,00	0.00
16	Remboursement d'emprunts	37 865.55	37 311,31	0,00	554.24
1641	Emprunts en euros	37 865.55	37 311,31	0,00	554.24
18	Compte de liaison	0.00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immos financières	0.00	0,00	0,00	0.00
020	Dépenses imprévues Invest	27 250.00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>65 115.55</b>	<b>37 311,31</b>	<b>0,00</b>	<b>27 804.24</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0.00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>558 362.00</b>	<b>207 248,33</b>	<b>178 168,00</b>	<b>172 945.67</b>
040	Opérations d'ordre entre section (4)		0,00		
041	Opérations patrimoniales (7)	0.00	0,00		0.00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0.00</b>	<b>0,00</b>		<b>0.00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>558 362.00</b>	<b>207 248,33</b>	<b>178 168,00</b>	<b>172 945.67</b>
<b>Pour information</b> <b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2015</b>		<b>92 933,47</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.



## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	10 609.46	10 609,46	0,00	0.00
1323	Départements	10 609.46	10 609,46	0,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	300 000.00	300 000,04	0,00	0.00
1641	Emprunts en euros	300 000.00	300 000,04	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immos reçues en affectation	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	1 694,81	0,00	0.00
2315	Instal. mat. et outil. technique	0.00	1 694,81	0,00	0.00
Total des recettes d'équipement		310 609.46	312 304,31	0,00	0.00
10	Dotations Fonds divers Réserves	276 904.01	238 798,37	21 609,21	16 496.43
10222	FCTVA	67 773.00	23 083,00	21 609,21	23 080.79
10226	Taxe d'aménagement	0.00	6 584,36	0,00	0.00
1068	Excédents de fonctionnement	209 131.01	209 131,01	0,00	0.00
18	Compte de liaison	0.00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immos financières	0.00	0,00	0,00	0.00
024	Produits des cessions	0.00		0,00	
Total des recettes financières		276 904.01	238 798,37	21 609,21	16 496.43
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		587 513.47	551 102,68	21 609,21	14 801.58
021	Virement de la section de fonct.	0.00			
040	Opérations d'ordre entre section (3)(4)	63 782.00	63 782,00		0.00
28041641	IC : Biens mobiliers, matériel	54 382.00	54 382,00		0.00
28041642	IC : Bâtiments et installation	9 400.00	9 400,00		0.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		63 782.00	63 782,00		0.00
041	Opérations patrimoniales (5)	0.00	0,00		0.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		63 782.00	63 782,00		0.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		651 295.47	614 884,68	21 609,21	14 801.58
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2015		0.00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

Affiche le

CA 2016

ID : 000 210004200 20170021 021B\_17 DF

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal	CA	2016
---	----	------


<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)</b>	<b>A2.1</b>

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519      Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Envoyé en préfecture le 03/04/2017  
 Reçu en préfecture le 03/04/2017  
 Affiché le   
 ID : 038-213804263-20170324-021B\_17-BF

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

## A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					688 134,62									
1641 Emprunts en euros (total)					688 134,62									
45 4906097 37T	CREDIT FONCIER			30/04/2002	88 134,62	F		7	7		A	P	O	A-1
0028106	DEXIA			01/05/2004	100 000,00	F		4.38	0		T	X	O	A-1
MON242377EUR/02	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT			01/03/2007	200 000,00	F		3.92	0		A	C	O	A-1
MON508487EUR/05	La banque postale			01/09/2016	300 000,00	F		1.63	0		T		O	A-1
<b>Total général</b>					688 134,62									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

## A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2016											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2016 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>				435 080,88					37 311,28	9 891,92	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)				435 080,88					37 311,28	9 891,92	0,00	0,00
45 4906097 37T	N			0,00	0,00	F		7	11 024,35	771,67	0,00	0,00
0028106	N			17 391,97	2,00	F		0	8 143,99	985,93	0,00	0,00
MON242377EUR/02	N			126 554,46	10,00	F		0	9 277,39	5 340,60	0,00	0,00
MON508487EUR/05	N			291 134,45	14,00	F		0	8 865,55	2 793,72		
<b>Total général</b>				435 080,88					37 311,28	9 891,92	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2016 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ 2016 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A</b>														
<b>TOTAL A</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
<b>Barrière simple B</b>														
<b>Option d'échange C</b>														
<b>Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D</b>														
<b>Multiplicateur jusqu'à 5 E</b>														
<b>Autres types de structures F</b>														
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/04/2017  
reçu en préfecture le 03/04/2017  
fiché le  
zone euro  
D : 038-213804263-20170324-021B\_17-BF

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	3					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	435 080,88					
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2016 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.  
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.  
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).  
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 03/04/2017  
Reçu en préfecture le 03/04/2017  
Affiché le   
ID : 038-213804263-20170324-021B\_17-BF



## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal	CA	2016
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b> <b>REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)</b>	<b>A2.6</b>

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
<b>Total des dépenses au c/166</b>																	
<b>Refinancement de dette (3)</b>																	
<b>Total des recettes au c/166</b>																	
<b>Refinancement de dette (4)</b>																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal	CA	2016
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b> <b>EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2016 (1)</b>	<b>A2.7</b>

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégocia-tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
						Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)			Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts
				Type de taux (3)	Index (4)			Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.									

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

Affiché le

CA 2016

ID : 036-213604203-20170324-0215\_17-01

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.8

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

Envoyé en préfecture le 03/04/2017

Reçu en préfecture le 03/04/2017

Affiché le

Berger  
Levrault

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

ID : 038-213804263-20170324-0215-17-BF CA 2016

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A2.9</b>

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>LIBELLES</b>	<b>Montant initial de la dette</b>	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>Dettes restantes</b>

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2015)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>65 115.55</b>	<b>37 311.31</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>37 865.55</b>	<b>37 311.31</b>
1641	Emprunts en euros	37 865.55	37 311.31
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>27 250.00</b>	<b>0.00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues Invest	27 250.00	0.00
020	Dépenses imprévues Invest	27 250.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2016	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2015)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	37 311,31	178 168,00	92 933,47	308 412,78

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

Affiché le

CA 2016

ID : 036-213604203-20170524-0215 - 17-01

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2015)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>131 555.00</b>	<b>III 86 865.00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>67 773.00</b>	<b>23 083.00</b>
10222	Dotations Fonds divers Réserves	67 773.00	23 083.00
<b>Ressources propres internes de l'année (b)(6)</b>		<b>63 782.00</b>	<b>63 782.00</b>
28041641	Amortissement des immobilisations	54 382.00	54 382.00
28041642	Amortissement des immobilisations	9 400.00	9 400.00
024	Produits des cessions	0.00	0.00
021	Virement de la section de fonct.	0.00	0.00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2016	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>86 865.00</b>	<b>21 609.21</b>	<b>0.00</b>	<b>209 131,01</b>	<b>317 605,22</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 308 412,78</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 317 605,22</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (3) + 9 192.44</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

## IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS  
(article L. 2313-1 du CGCT)**

B1.7

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>Personnes de droit privé</b>		
Associations		
ACCA	300.00€	
ANACR HAUT GRESIVAUDAN	150.00€	
Arcade	1 000.00€	
Association Sportive de Saint-Maximin	300.00€	
Club des cygnes de la Tour	300.00€	
Coopérative école primaire	300.00€	
CTM	200.00€	
FNACA	150.00€	
LES AMIS DES ANIMAUX	300.00€	
Prévention routière 38	100.00€	
Quad Passion Bramefarine	300.00€	
Rased	123.00€	
Vive l'école	300.00€	
Vivre à Saint-Maximin	300.00€	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 123,00</b>	



## IV - ANNEXES

IV

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		2	0	2	2	0	2
Adjoint administratif ppal 1e cl	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif ppal 2e cl	C	1	0	1	1	0	1
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		6	2	8	6	1	7
Adj. Technique 2e classe	C	0	0	0	0	1	1
Adjoint technique 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique 2ème classe	C	4	2	6	4	0	4
Adjoint technique ppal 2ème cl	C	1	0	1	1	0	1
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		2	2	4	2	0	2
Adjoint d'animation 2ème classe	C	2	2	4	2	0	2
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		10	4	14	10	1	11

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal</b>	<b>CA</b>	<b>2016</b>
--	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016</b>	<b>C1.1</b>

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2016	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agent occupant un emploi permanent (6)</b>						
Adj. Technique 2e classe	C	TECH	321		3-3-4	CDD
<b>Agent occupant un emploi non permanent (7)</b>						
Adj. Animation 2e classe	C	ANIM	350		3-3-4	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :


3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...),  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 03/04/2017  
 Reçu en préfecture le 03/04/2017  
 Affiché le   
 ID : 038-213804263-20170324-021B-17-BF

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)</b>	<b>C2</b>

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....  
Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>C3.1</b>

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
Syndicat de la route forestière de Bramefarine		Sans fiscalité propre	11 250,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

Affiché le

CA 2016

ID : 036-213604203-20170524-0215\_17-01

## IV - ANNEXES

IV

## DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2015 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2015 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2015 (%)
Taxe d'habitation	841 500,00	0,000	7,890	3,540	66 394,35	3,540
Taxe foncière sur les propriétés bâties	573 000,00	0,000	18,460	1,100	105 775,80	1,100
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	22 500,00	0,000	54,730	0,000	12 314,25	0,000
Cotisation foncière des entreprises	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>1 437 000,00</b>	<b>0,000</b>			<b>184 484,40</b>	<b>1,890</b>

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV

D2

*l'adjoint au*Présenté par le Maire,  
A SAINT-MAXIMIN, le 24/03/2017Le Maire, adjoint  
*Michel Poinson**M. Poinson*

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.

A SAINT-MAXIMIN, le 24/03/2017

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	13
VOTES : Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

Date de convocation : 17/03/2017

Les membres du Conseil Municipal,

Caporale Marie-Laure	<i>Caporale</i>
Chabert Odile	<i>Lucy.</i>
Chabert-Dumand Gaëlle	<i>J</i>
Etienne Laurence	<i>E</i>
Fouillet Agnès	<i>S</i>
Kiezer Andrée	<i>Lucy</i>
Lapied Véronique	<i>Michaude</i>
Michaud Thomas	<i>Michaude</i>
Morand Patrick	<i>J</i>
Orliaguet Laurent	<i>S</i>
Poinson Michel	<i>M. Poinson</i>
Roziau Olivier	<i>Lucy.</i>
Viret Jacques	

Envoyé en préfecture le 03/04/2017

Reçu en préfecture le 03/04/2017

Affiché le

CA 2016

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

ID : 038-213804263-20170324-021B\_17-BF

**IV - ANNEXES**

IV

**ARRETE ET SIGNATURES**

D2

Zacharie Pierre



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A SAINT-MAXIMIN, le .....

**SOMMAIRE****I - Informations générales**

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières  
p.3 B - Modalités de vote du budget

**II - Présentation générale du budget**

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Execution du budget et détail des restes à réaliser  
p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres  
p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  
p.9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses  
p.10 B2 - Balance générale du budget - Recettes

**III - Vote du budget**

- p.11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses  
p.14 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes  
p.16 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses  
p.17 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes  
p.18 B3 - Détail des chapitres d'opération d'équipement

**IV – ANNEXES****Jointes****Sans Objet****A - Eléments du bilan**

- p.19 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie  
p.20 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette  
p.22 A2.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux  
p.23 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours  
p.24 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture  
p.26 A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement  
p.27 A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N  
p.28 A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme  
p.29 A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes  
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements  
A4 - Etat des provisions  
A5 - Etalement des provisions  
p.30 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses  
p.31 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes  
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.  
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.  
A7.4 - Détails pour certains services  
A8 - Etat des charges transférées  
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers  
A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)  
A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)  
A10.3 - Opérations liées aux cessions  
A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)  
A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)  
A11 - Etat des travaux en régie  
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale

**B - Engagements hors bilan**

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement  
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement  
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail  
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé  
B1.5 - Etat des autres engagements donnés  
B1.6 - Etat des engagements reçus  
p.32 B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers  
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents  
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents  
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

**C - Autres éléments d'informations**

- p.33 C1.1 - Etat du personnel  
C1.2 - Actions de formation des élus  
p.35 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier  
p.36 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement  
C3.2 - Liste des établissements publics créés  
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe  
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe  
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes  
C3.6 - Identification des flux croisés

**D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures**

- p.37 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes  
p.38 D2 - Arrêté et signatures

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)